

CLUB FRANCAIS DU WHIPPET

Affilié à la Société Centrale Canine
Agréé par le ministère de l'Agriculture
Présidente d'honneur : Mme Arlette Moniot

Président: Pascal PELLEN

Siège social : 62, rue d'Anjou 35370 Argentré du Plessis

Rennes, le 28 février 2017

M Jean-Louis Brassat Lapeyrière

Président

Commission Nationale d'Utilisation des Lévrier

Objet : Catégorisation et filiation des whippets.

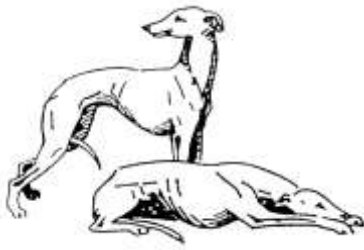
Monsieur le Président,

Suite au séminaire de la CNUL à Herbignac, le CFW réaffirme sa volonté que la médiane des 9 toises réalisées par l'expert qualificateur soit la seule référence utilisée pour la catégorisation de taille et que l'obligation de filiation soit rapidement mise en place pour le whippet.

1) **Catégorisation du Whippet** : Dans l'objectif d'avoir un bon et beau whippet, le club de race a toujours accordé la même importance aux résultats obtenus en conformité au standard et en compétition sportive.

Il est clair que l'examen de confirmation est un blanc-seing pour la reproduction mais en aucun cas ne doit interférer avec le résultat du BAC et du BPV, délivrés par les officiels de la CNUL dans des conditions très précises et publiquement. S'il existe une discordance entre la mesure effectuée par l'expert confirmateur et les 9 toises établies par l'expert qualificateur, le club du whippet considère comme référence, pour la catégorisation, la médiane établie à partir des 9 mesures. C'est pourquoi il en a informé les juges de conformité au standard et les experts confirmateurs.

Admettre que des whippets hors normes puissent courir, c'est pour le club de race se dédire par rapport au standard et pas rapport à sa ferme opposition à la catégorie « Sprinter » mise en place par la CDL. De plus c'est défavoriser les propriétaires de lévriers de taille ad hoc.



CLUB FRANCAIS DU WHIPPET

Affilié à la Société Centrale Canine
Agréé par le ministère de l'Agriculture
Présidente d'honneur : Mme Arlette Moniot

Président: Pascal PELLEN

Siège social : 62, rue d'Anjou 35370 Argentré du Plessis

Cette taille hors standard constitue un avantage certain, notamment en travail, et ces whippets récolteront rapidement des récompenses qui les conduiront à des titres de champions. Ils seront alors prisés comme étalon et lice et leurs descendance participera à la dérive du format et de la taille que l'on observe actuellement et qui est sans précédent dans l'histoire du whippet français.

Il est dans les attributions d'un juge de travail, de refuser la participation d'un lévrier si ce dernier n'est pas en accord avec les catégorisations du règlement des courses. Comme un juge de « beauté », peut attribuer un INSUFFISANT à un whippet (in)dûment confirmé. C'est une situation qui est loin d'être rare en exposition canine. Ceci n'a jamais posé de problèmes.

Etablir une politique d'élevage sur le chronomètre des géniteurs est aussi hérétique que les éleveurs qui ne sélectionnent que sur la conformité au standard. Un whippet qui court rapidement sans respecter le standard est un chien rapide mais ce n'est plus un whippet. Un whippet qui respecte le standard mais dont l'aptitude à la course n'est pas exacerbée est voué à l'hypertype. Le club français du whippet, qui suit les directives de la Société Centrale Canine, réfute ces deux extrêmes.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, la commission lévrier et le club du whippet doivent unir leur force pour faire respecter d'une part la réglementation des courses (PVL et ENC) qui définit parfaitement les tailles et poids autorisés (maximum 53cms/17kg pour les mâles et 49cms/15 kg pour les femelles) et d'autre part le standard du whippet.

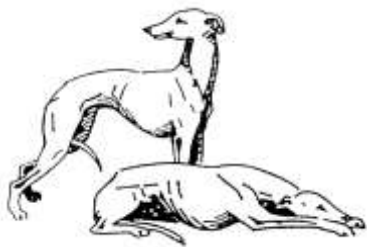
Les classes spéciales autorisent des whippets dont la taille est hors catégorie et hors standard et/ou dont le poids est au-delà des limites autorisées dans le règlement des courses à courir. C'est donc une opportunité pour leurs propriétaires de les faire courir.

Le club de race espère que le CNUL adressera un message fort et sans ambiguïté aux juges de travail lévriers et aux experts qualificateurs sans quoi rien ne sera possible. C'est la condition sine qua non pour faire revenir, sur les terrains et les cynodromes, les propriétaires désœuvrés de concourir contre des lévriers qui font plusieurs centimètres et plusieurs kilogrammes de plus que leurs coursiers.

Je souhaiterai également que soit ré examinée la proposition que je vous avais soumise en 2011 concernant les catégories pour le travail notamment l'ajout d'1 kg pour les WM.

www.clubduwhippet.com

*Pascal Pellen, 62 rue d'Anjou – 35370 Argentré du Plessis
Tel : +33 (0)6 88 67 02 44 ; +33 (0)2 99 96 67 45
Email : ppm58@orange.fr*



CLUB FRANCAIS DU WHIPPET

Affilié à la Société Centrale Canine
Agréé par le ministère de l'Agriculture
Présidente d'honneur : Mme Arlette Moniot

Président: Pascal PELLEN

Siège social : 62, rue d'Anjou 35370 Argentré du Plessis

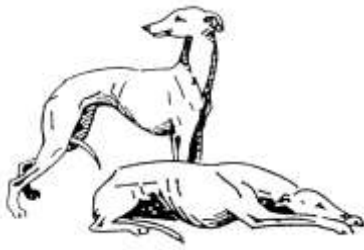
« En conclusion, le tableau ci-dessous résume les souhaits du club français du whippet permettant une incrémentation uniforme de 2 kg par catégorie de format » 2011

	1/1/2011 W	W CFW	1/1/2011 GW	GW CFW	1/1/2011 TGW	TGW CFW
Femelle	jusqu'à 46 cm et 11 kg inclus	jusqu'à 46 cm et 11 kg inclus	taille > à 46 cm jusqu'à 48 cm inclus et poids entre 11 à 13 kg	taille > à 46 cm jusqu'à 48 cm inclus et poids entre 11 à 13 kg	taille > à 48 cm jusqu'à 49 cm inclus et poids > à 13 kg	taille > à 48 cm jusqu'à 49 cm inclus et poids > à 13 kg et 15 kg inclus
Mâle	jusqu'à 49 cm et 12 kg inclus	jusqu'à 49 cm et 13 kg inclus	taille > à 49 cm jusqu'à 51 cm inclus et poids entre 12 à 15 kg	taille > à 49 cm jusqu'à 51 cm inclus et poids entre 13 à 15 kg	taille > à 51 cm jusqu'à 53 cm inclus et poids > à 15 kg	taille > à 51 cm jusqu'à 53 cm inclus et poids > à 15 kg et 17 kg inclus

2) **Obligation d'établir la filiation** : Afin de certifier l'identité des parents mais aussi pour écarter des non whippets dans les géniteurs, le CFW envisage d'introduire l'obligation de filiation rapidement dans sa grille de cotation et pour les homologations du titre de champion de France et de champion des expositions nationales. D'ores et déjà, le club de race a informé les propriétaires pour qu'ils puissent prendre leurs dispositions s'ils acquièrent un chiot dans les mois à venir, s'ils souhaitent avoir une portée, ou s'ils envisagent d'utiliser un étalon étranger. Le comité du whippet décidera lors de sa prochaine réunion la date d'application de cette nécessité. Au plus tôt celle-ci ne pourra intéresser que les whippets nés après le 31 décembre 2017 pour laisser un laps de temps suffisant aux éleveurs. Il est nécessaire que la CNUL et le CFW s'accorde sur le point de départ de cette exigence et qu'ils en informent, largement en amont, les propriétaires et éleveurs.

J'ai d'autre part, deux doléances, que je n'ai pas évoquées lors du séminaire CNUL, doléances qui revêtent un caractère d'importance pour le club de race.

3) **Port de la muselière obligatoire pour les épreuves de poursuite à vue sur leurre** : Ce sujet est une demande récurrente des whippeters et du CFW depuis de nombreuses années. Sur le même terrain, avec le même juge, tantôt les lévriers doivent concourir muselés (PVL



CLUB FRANÇAIS DU WHIPPET

Affilié à la Société Centrale Canine
Agréé par le ministère de l'Agriculture
Présidente d'honneur : Mme Arlette Moniot

Président: Pascal PELLEN

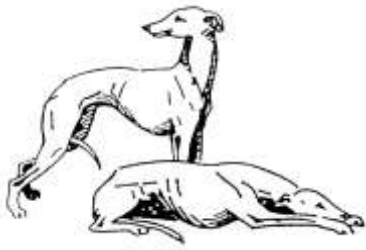
Siège social : 62, rue d'Anjou 35370 Argentré du Plessis

Internationale /CACIL) tantôt non (PVL nationale/CACP). Votre whippet participe à une ENC nationale il doit porter une muselière. Votre whippet court une PVL nationale, il ne doit pas être muselé. J'entends bien que certains juges sont opposés au port de la muselière puisque la prise de lure n'a plus la même « efficacité », mais ils n'empêchent que ces mêmes juges officient aussi brillamment en CACIL sans que le port ne leur pose un réel problème d'évaluation du coursier. D'après mes informations, la plupart des clubs de travail lévriers coursing entraînent les lévriers avec des muselières. Les quelques désagréments occasionnés pour la notation des whippets en PVL ou « l'entorse » à l'esprit de la chasse, que représente le port de la muselière, n'est rien comparé **à la sécurité de nos chers coursiers**. C'est pourquoi le Club Français du Whippet insiste fortement pour rendre obligatoire le port de muselière pour le coursing puisqu'il était effectif pour la racing depuis la nuit des temps.

4) **Dépistage des mutations sur la myostatine** : Le CFW a mis en place un protocole de participation aux frais occasionnés par ce dépistage des whippets Bully (test avec certification vétérinaire : 66€50, avec l'aide financière du CFW : prix de revient pour les adhérents : 25€ pour un non adhérent 45€) pendant trois ans. Avec les USA c'est le seul club de race au monde qui a adopté cette position responsable. Depuis les études américaines de 2007 (cf articles), aucune étude n'a évalué le cheptel français. Ce n'est pas quand les porteurs sains seront majoritaires que la prévention pourra s'effectuer...il sera alors trop tard !! Cette étude révèle que 38% des whippets les plus rapides en travail sont des porteurs sains. Il y a donc une corrélation entre le portage et les compétences du lévrier. Les plus rapides seront champions et se reproduiront disséminant la tare génétique dans tout le cheptel. A l'heure actuelle, le CFW a remboursé environ une 20taine de propriétaires mais d'une façon ahurissante aucun whippet impliqué dans le travail !! seuls des lévriers concourant en exposition ou en coursing ont été testés alors que ces mêmes whippets sont très peu atteints d'après l'étude de 2007 !!! Les seuls résultats en travail que possède le CFW c'est celui de whippets de travail de Suisse ou les éleveurs font systématiquement le test pour leur cheptel ! Certains vont même pousser le perfectionnisme à évaluer un chiot de chaque portée alors que les géniteurs sont indemnes. L'Allemagne a pris aussi les devants. Après avoir accusé la France d'avoir importé cette tare génétique sur leur sol à cause d'un lévrier de travail très utilisé comme étalon dans nos deux pays (ce whippet est présent dans plusieurs pedigrees de whippets bully allemands), l'Allemagne a rendu obligatoire ce dépistage pour tout whippet (allemand ou étranger) qui veut reproduire. Force est de constater que la France est encore à des années lumières du perfectionnisme suisse et de la prudence allemande ! Le CFW demande donc que le dépistage soit rendu obligatoire pour l'homologation des titres de champions de Travail, de

www.clubduwhippet.com

*Pascal Pellen, 62 rue d'Anjou – 35370 Argentré du Plessis
Tel : +33 (0)6 88 67 02 44 ; +33 (0)2 99 96 67 45
Email : ppm58@orange.fr*



CLUB FRANCAIS DU WHIPPET

Affilié à la Société Centrale Canine
Agréé par le ministère de l'Agriculture
Présidente d'honneur : Mme Arlette Moniot

Président: Pascal PELLEN

Siège social : 62, rue d'Anjou 35370 Argentré du Plessis

Poursuite et de Lauréat Standard Performance. Dès lors, le club de race fera de même pour les champions de conformité au standard, des champions de France jeune et vétérans et des champions des expositions nationales.

En espérant que mes demandes recevront une issue favorable, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Références bibliographiques sur les mutations du gène de la myostatine chez le whippet.

Gross muscle hypertrophy in whippet dogs is caused by a mutation in the myostatin gene. Shelton GD, Engvall E. Neuromuscul Disord. 2007 Oct;17(9-10):721-2.

A mutation in the myostatin gene increases muscle mass and enhances racing performance in heterozygote dogs. Mosher DS, Quignon P, Bustamante CD, Sutter NB, Mellersh CS, Parker HG, Ostrander EA. PLoS Genet. 2007 May 25;3(5)

Genetics: run, whippet, run. Shadan S. Nature. 2007 May 17;447(7142):275